

sans crainte. Que la paix du Seigneur descende sur cette maison et sur ceux qui l'habitent !—Un prêtre ! dit l'inconnu en fort bon français, soyez le bienvenu, mon père, et faites vite...—Quoi donc ? Qui êtes-vous ? Vous êtes un soldat français ? Comment êtes-vous ici ? Qu'avez-vous ?—Questions inutiles, mon père ; j'en suis à mon troisième accès de fièvre qui ne pardonne pas, vous le savez. Dépêchons-nous de purifier la conscience ; nous causerons après, si Dieu nous laisse la vie. Je suis prêt, commençons."

"Les affaires de la conscience réglées, je dis au moribond : "Vous avez sans doute prié le bon Dieu ; évidemment c'est votre bon ange gardien qui m'a amené auprès de vous.—Voulez-vous, mon père, savoir le fin mot de tout ceci ? J'étais sûr qu'il arriverait ici un prêtre auprès de moi. Je porte sur moi le cordon de saint Joseph, j'ai aussi sa médaille et j'appartiens à la confrérie de la *Bonne mort*. Eh ! bien, ma conscience n'était pas en bon état. Donc saint Joseph devait m'amener un prêtre. C'est ce que je lui disais : vous voyez que je n'avais pas tort de placer ma confiance en lui."

"Deux heures après, saint Joseph recevait l'âme de son dévot serviteur."

---

CHINE.—Nous avons trouvé, dans une relation d'un missionnaire de la Chine, un trait digne d'admiration.

"Un chrétien âgé, après avoir généreusement confessé sa foi, fut condamné à l'exil. Avant de l'expédier vers une terre lointaine, on grava sur son front ces trois mots : *Religion infâme de Jésus !* Ce noble vieillard, ne pouvant effacer ce qui était un outrage pour sa foi, se fit enlever sur le vif le lambeau de chair qui insultait à son Dieu, ne gardant incrusté sur son front que le nom de Jésus."

---

CORÉE.—Sur l'invitation de leurs missionnaires, toujours persécutés, les fidèles du royaume de Corée ont recueilli les corps de quatre de leurs plus récents martyrs, et, afin de les dérober à la rage des païens, ils les ont fait passer au Japon, d'où l'on espère qu'ils seront rapportés en France. Les fidèles de Dijon, dit la *Chronique religieuse* du diocèse, seraient dans la jubilation s'ils pouvaient posséder les restes de leur compatriote, Just de Bretennières.

---

ALLEMAGNE.—On télégraphie de Berlin au *Journal d'Alsace* :

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie la note que M. de Schlœzer a adressée au cardinal Jacobini le 4 décembre 1892, pour démentir le bruit d'après lequel le gouvernement prussien demanderait au gouvernement italien l'extradition du cardinal Ledochowski dès que ce prince de l'Eglise se montrerait en dehors du Vatican. M. de Schlœzer démontre dans cette note que le traité d'extradition conclu entre la Prusse et l'Italie ne s'applique pas.